

Philippe & Thérèse Cuany
Chemin des Chênes 9
1726 Farvagny-le-Petit

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Farvagny-le Petit, le 12 août 2024

Madame, Monsieur,

Par le présent message nous vous adressons nos remarques concernant le PSEM en consultation publique jusqu'au 13 septembre 2024.

En tant qu'habitants de Farvagny-le-Petit dans la commune de Gibloux, nous avons naturellement porté notre intérêt sur les zones à exploiter prioritaires situées proches de chez nous :

1. **Lieu-dit «En la Tailla» :** Il s'agit de la seule parcelle de forêt à Farvagny-le-Petit. Celle-ci comporte notamment une place de pique-nique et des sentiers pédestres. Il s'agit d'un lieu très apprécié par les habitants du coin, notamment pour les balades, le sport, le jeu et la fraîcheur en été. Le village de Farvagny-le-Petit a subi un développement urbanistique massif durant les dernières années et nous tenons à garder cette forêt à proximité car elle est importante pour notre qualité de vie. Nous vous demandons donc de ne pas laisser cette forêt se transformer en gravière.
2. **Lieu-dit « « Le Chaney - Gros Chêne » :** Il est frappant de constater que la gravière se situerait littéralement sous les fenêtres des habitants de Corpataux. Planifier une gravière à cet endroit nous semble être un manque de considération pour les citoyens concernés dont la qualité de vie serait péjorée de manière disproportionnée.

Nous tenons à préciser que nous comprenons le besoin d'extraire du gravier au niveau local. Néanmoins, nous demandons que deux principes importants soient mieux pris en compte dans le PSEM, à savoir :

1. **L'équité**, à savoir une répartition équitable des nuisances entre les différentes communes du canton. A ce sujet, nous constatons que Gibloux contribue déjà passablement à l'extraction de gravier avec plusieurs gravières actuellement en activité, et ceci jusque dans les années 2050. Avec ce PSEM, Gibloux deviendrait littéralement « *the place to be* » pour les gravières au niveau cantonal, avec 3 nouveaux sites prioritaires et 8 de réserve, soit nettement plus que toutes les autres communes du canton (voir tableau récapitulatif en page 15 du PSEM, chapitre 7 Fiches du plan sectoriel).

2. **Le facteur humain**, à savoir une prise en compte systématique et prioritaire du bien-être des riverains, citoyens des communes concernées. A ce sujet, il est intéressant de noter le nombre d'occurrence de certains mots dans le PSEM :

- Citoyen : 0
- Riverain : 2
- Reptile : 21
- Batracien : 22
- Faune : 47

Nous n'avons rien contre les reptiles et les grenouilles, mais cela laisse le désagréable sentiment que les habitants, qui sont aussi des contribuables, sont moins considérés que les animaux.

Sans remettre en cause la nécessité d'un PSEM, nous pensons qu'il a un potentiel d'amélioration. Nous vous remercions d'avance pour votre réponse et pour la prise en compte des aspects mentionnés ci-dessus pour la version finale du PSEM.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Philippe & Thérèse Cuany

